

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE  
LUNDI 03 AOÛT 2020**

**COMPTE-RENDU**

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents 79 : / Nombre d'absents 20 : / Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de votants : 94

L'an deux mille vingt, le trois-août, à 14h00, le Comité syndical, légalement convoqué, notamment lors des réunions de clés organisées du 2 juillet au 24 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs :

**CLÉ 1** : CHIVARD Pierre, LE CARVENNEC Eric, REIG-HAMELIN Françoise, RIPAUX Dominique.

**CLÉ 2** : CHESNEL Valérie, COUPRIT Pierre, FROUEL Marie-Françoise, GAUDIN Sylvain, PORTIER Jean-Yves,

**CLÉ 3** : COUPARD Gilbert, LECLERC Jean, LÉVESQUE Michel, PORTIER Marie-Paule, QUELLIER Serge, VINET Paul,

**CLÉ 4** : COUSIN Michel, PRIEUR Jérôme, TIRARD Philippe, TOQUÉ Louis.

**CLÉ 5** : BRANCOUT Isabelle, DIAZ Ramon, HAMELIN Francis, LEVENEZ Yannick, MOUSSET Denis QUEROLLE Marc.

**CLÉ 6** : BALLOT Jean-Philippe, LÉONI Sylvain, MARTIN Jean-Pierre.

**CLÉ 7** : AUVRAY Eric, BITTARD Frédéric, GANDIN Michel, HARDY Frédéric, TREUIL Benoit.

**CLÉ 8** : BOUCHÉ Nicolas, BUSSY-BOITEAUX Lydia, EL KHALEDI Amale, LEROUX Gérard.

**CLÉ 9** : BLOTTIÈRE Philippe, BOULAY Olivier, CARRÉ Marc, CHALLIER Philippe, OLIVIER Jean-Michel.

**CLÉ 10** : DENIS Jean-Noël, CORREYEUR Pierre, FÉROUELLE Claude, LEMERCIER Jean-Luc, LEROUX Henri, MÉSENGE Bernard.

**CLÉ 11** : BIGEON Daniel, FÉRARD Pierre, FOURRÉ Gérard, LOUVEL Michel, ROULLEAUX Eric.

**CLÉ 12** : ALLEAU Jacky, MARIE Jean-Louis, PIERRE Gérard.

**URBAIN** : AUVRAY Philippe, AUBIN Thierry, BELLENGER Michel, CHARLES Christian, DESMONCHEAUX Didier, DUBREUIL Benoit, DUPERRON Jacques, HAUTON Charles, HUMBERT Christian, LAMY Michel, LARUE Hélène, LECAT Christophe, LEROYER Remi, MARIE Jean-Pierre, RAULT Benoit, RETOUR Alain, SURCIN Bernard, THIEULENT Sylvie,

**CUA** : COUSIN Patrick, LARCHEVÊQUE Jérôme, LEMOINE Gérard, LIMANTON Alain (suppléant de KAYA Armand), LURÇON Gérard.

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs :

BAILLIF Christian, BELLON Gilles, BRIONNE Paul, CHRISTOPHE Hubert, COUSIN Didier, DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse, FOSSÉ Jocelyne, FOUCHER Roland, GILLET Frédéric, GIRARD Roland, HAMEL Louis, LALANDE Jean-Claude, MARCHAND Dominique, MAUSSIRE Jacques, MEILHAC Arnaud, POUSSIN Pascal, Denis ROBILLARD, Damien ROGER, SELLIER Jean, VICELI Didier.

**Pouvoirs** :

- Christian BAILLIF a donné pouvoir à Philippe CHALLIER
- Gilles BELLON a donné pouvoir à Philippe TIRARD
- Paul BRIONNE a donné pouvoir à Michel LEVESQUE
- Marie-Thérèse DE VALLAMBRAS a donné pouvoir à Henri LEROUX
- Dominique MARCHAND a donné pouvoir à Amale EL KHALEDI
- Arnaud MEILHAC a donné pouvoir à Daniel BIGEON
- Roland GIRARD a donné pouvoir à Françoise REIG HAMELIN
- Louis HAMEL a donné pouvoir à Jean-Pierre MARTIN (Sai)
- Jean-Claude LALANDE a donné pouvoir à Philippe AUVRAY
- Damien ROGER a donné pouvoir à Eric LE CARVENNEC
- Denis ROBILLARD a donné pouvoir à Charles HAUTON
- Didier VICELI a donné pouvoir à Michel BELLENGER
- Roland FOUCHER a donné pour à Jérôme LARCHEVÊQUE

- Jocelyne FOSSÉ a donné pouvoir à Jean LECLERC
- Hubert CHRISTOPHE a donné pouvoir à Pierre COUPRIT

**Secrétaire de séance** : Monsieur Charles HAUTON.

Philippe Auvray, Président sortant, accueille les membres du Comité syndical nouvellement désignés lors des réunions de CLÉS. Il les remercie de leur présence et donne ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée générale :

1. Installation des membres du nouveau Comité syndical,
2. Élection du président (vote),
3. Détermination du nombre de vice-présidents (vote),
4. Élection des vice-présidents (vote),
5. Délégations de compétences (vote),
6. Indemnités des élus (vote),
7. Attribution du marché DSP Gaz commune de Sainte-Scolasse-sur-Sarthe (vote),
8. Attribution du marché DSP Gaz commune de Neuilly-le-Bisson,
9. Affaires et questions diverses.

### 1. **Mise en place du nouveau Comité syndical :**

En application des articles L.2121-10 et L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président sortant de procéder à l'installation du nouveau comité syndical.

Il procède donc à l'appel nominal des délégués nouvellement élus lors des réunions de clés.

Sont élus :

CLÉ 1			
Fonction	Nom – prénom Titulaire	Nom – prénom Suppléant	Commune
Coordinateur	REIG-HAMELIN Françoise	DUTERTRE Pierre	Chahains
Délégués	CHIVARD Roland	RAMAGE Gérard	Carrouges
	GIRARD Roland	FOUBERT Anthony	Saint-Martin-des Landes
	LE CARVENNEC Eric	LEVASSEUR Dominique	Bursard
	RIPAUX Dominique	TANCRAY Marguerite	Le Ménil-Scelleur
	ROGER Damien	MARIÉ Michel	Saint-Gervais-du-Perron
CLÉ 2			
Fonction	Nom – prénom Titulaire	Nom – prénom Suppléant	Commune
Coordinateur	CHESNEL Valérie	ROLET-TOULAIN Nathalie	Saint-Martin-l'Aiguillon
Délégués	CHRISTOPHE Hubert	BOISGONTIER Jérôme	Joué-du-Plain
	COUPRIT Pierre	RIVARD Yvette	Rânes
	FROUEL Marie-Françoise	BITU Jean-Luc	Montreuil-au-Houlme
	GAUDIN Sylvain	GRANDIN Philippe	Putanges-le-Lac
	PORTIER Jean-Yves	CHANTELOUP Alain	Sainte-Marguerite-de-Carrouges

<b>CLÉ 3</b>			
<b>Fonction</b>	<b>Nom – prénom</b>	<b>Nom – prénom Suppléant</b>	<b>Commune</b>
<b>Coordinateur</b>	LECLERC Jean	LEROY Pascal	Essay
<b>Délégués</b>	COUPARD Gilbert	ALEIXANDRE Emmanuel	Chailloué
	LÉVESQUE Michel	BIGEARD Michel	Mortrée
	PORTIER Marie-Paule	CORVÉE Jean-Claude	Neauphe-sous-Essai
	QUELLIER Serge	GRIVOIS Éric	Château d'Almenêches
	VINET Paul	ROUSSEAU Gérard	Almenêches
<b>CLÉ 4</b>			
<b>Fonction</b>	<b>Nom – prénom Titulaire</b>	<b>Nom – prénom Suppléant</b>	<b>Commune</b>
<b>Coordinateur</b>	COUSIN Michel	BERGER Thierry	Camembert
<b>Délégués</b>	BELLON Gilles	ROUMIER François	Coulmer
	PRIEUR Jérôme	LAIGRE Agnès	Guerquesalles
	ROBILLARD Denis	WILLOT Guy	Sap-en-Auge
	TIRARD Philippe	LECORNU Marc	Résenlieu
	TOQUÉ Louis	LE THUILLER Jean-Noël	Saint-Germain-d'Aunay
<b>CLÉ 5</b>			
<b>Fonction</b>	<b>Nom – prénom Titulaire</b>	<b>Nom – prénom Suppléant</b>	<b>Commune</b>
<b>Coordinateur</b>	QUÉROLLE Marc	CORNÉE Ludwig	Pervençères
<b>Délégués</b>	BRANCOURT Isabelle	BESSON Thierry	Saint-Agnan-sur-Sarthe
	DIAZ Ramon	STUTZ Isabelle	Le Plantis
	HAMELIN Francis	NEVEU David	Courgeoût
	LEVENEZ Yannick	BELLOCHE Jérôme	Le Ménil Guyon
	MOUSSET Denis	DELYE Gatien	Saint-Germain-de-Martigny
<b>CLÉ 6</b>			
<b>Fonction</b>	<b>Nom – prénom Titulaire</b>	<b>Nom – prénom Suppléant</b>	<b>Commune</b>
<b>Coordinateur</b>	MARTIN Jean-Pierre	LEROUX Jean-Pierre	Sai
<b>Délégués</b>	BALLOT Jean-Philippe	TURBOUT Bruno	Saint Lambert sur Dives
	BRIONNE Paul	DESCROIX Sylvain	Montmerrei
	GILLET Frédéric	MARTIN Jean-Pierre	Guêprei
	HAMEL Louis	BELLAN Angélique	Ecouché-les-Vallées
	LÉONI Sylvain	ROCHER Michel	Occagnes

<b>CLÉ 7</b>			
<b>Fonction</b>	<b>Nom – prénom Titulaire</b>	<b>Nom – prénom Suppléant</b>	<b>Commune</b>
<b>Coordinateur</b>	HARDY Frédéric	VIGUIER Nicolas	Soligny la Trappe
<b>Délégués</b>	AUVRAY Eric	CHAUVICOURT Lionel	Bonsmoulins
	BITTARD Frédéric	JUNIET Elisabeth	Les Aspres
	GANDIN Michel	FELDHOFER Gerhard	Saint Hilaire Sur Risle
	POUSSIN Pascal	LHOMER Nicolas	Saint Martin les Pézerits
	TREUIL Benoit	MOUGEL Nicole	Saint Martin d'Écublei
<b>CLÉ 8</b>			
<b>Fonction</b>	<b>Nom – prénom Titulaire</b>	<b>Nom – prénom Suppléant</b>	<b>Commune</b>
<b>Coordinateur</b>	BOUCHÉ Nicolas	LOPPINOT Thierry	Saint Mard de Réno
<b>Délégués</b>	BUSSY-BOITEAUX Lydia	TURQUETIL Michèle	Feings
	EL KHALEDI Amale	REFFUVEILLE Éric	Saint Fulgent des Ormes
	LALANDE Jean-Claude	SABLE Christian	Courgeon
	LEROUX Gérard	LOISON Françoise	Igé
	MARCHAND Dominique	BOUCHER Marie-Line	Saint-Pierre-la-Bruyère
<b>CLÉ 9</b>			
<b>Fonction</b>	<b>Nom – prénom Titulaire</b>	<b>Nom – prénom Suppléant</b>	<b>Commune</b>
<b>Coordinateur</b>	CARRÉ Marc	TIREAU Martial	Rémalard en Perche
<b>Délégués</b>	BAIFFIF Christian	DUJARDIN Gilles	Longny les Villages
	BLOTTIÈRE Philippe	ROUSSEAU Pierre-Yves	Bizou
	BOULAY Olivier	CHARLES Alain	La Madeleine Bouvet
	CHALLIER Philippe	DESMARES Mickael	Moutiers au Perche
	OLIVIER Jean-Michel	LEBEUF Xavier	Saint Germain des Grois
<b>CLÉ 10</b>			
<b>Fonction</b>	<b>Nom – prénom Titulaire</b>	<b>Nom – prénom Suppléant</b>	<b>Commune</b>
<b>Coordinateur</b>	LEROUX Henri	BRETON Dominique	Juvigny Val d'Andaine
<b>Délégués</b>	DENIS Jean-Noël	DURAND René	Perrou
	CORREYEUR Pierre	TOUZO Érick	Joué du Bois
	FÉROUELLE Claude	MAZURIER Gérard	Méhoudin
	LEMERCIER Jean-Luc	CHAMPAIN Jean-Marc	La Motte Fouquet
	MÉSENGE Bernard	DELALANDE Priscilla	Lonlay le Tesson

CLÉ 11			
Fonction	Nom – prénom Titulaire	Nom – prénom Suppléant	Commune
Coordinateur	BIGEON Daniel	DENIS Sébastien	Dompierre
Délégués	DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse	GUESNON Félix	Passais les Villages
	FÉRARD Pierre	JAMOTEAU Boris	Saint Gilles des Marais
	FOURRÉ Gérard	SÉGERS Claude	Champsecret
	LOUVEL Michel	LERALLU Didier	Saint Bômer les Forges
	ROULLEAUX Eric	BÉCHET Sébastien	Mantilly
CLÉ 12			
Fonction	Nom – prénom Titulaire	Nom – prénom Suppléant	Commune
Coordinateur	MARIE Jean-Louis	COLIN Joseph	La Ferrière aux Etangs
Délégués	ALLEAU Jacky	HIBOU-CHEVALLIER Chantal	Ménil Hubert Sur Orne
	FOSSÉ Jocelyne	BREARD Jessy	Cahan
	MEILHAC Arnaud	MARIE Annabelle	Saint Pierre d'Entremont
	PIERRE Gérard	GOSELIN Jean-Pierre	Durcet
	VIECELI Didier	BON Bénédicte	Berjou

Délégués désignés par les communes urbaines :

REPRESENTANTS DES COMMUNES URBAINES				
Nom commune Urbaine	Nombre	Civilité	Titulaire	Suppléant
Aigle	1	M	- COUSIN Didier	M. SAMSON Pascal
Argentan	2	M M	- CHARLES Christian - LECAT Christophe	M. FRENEHART Guy MME. THÉRÉSA Isabelle
Athis-Val de Rouvre	1	M	- BELLENGER Michel	BAGOT Hervé
Bagnoles de l'Orne Normandie	1	M	- DUBREUIL Benoit	JARRY Sylvain
Domfront en Poirais	1	M	- HUMBERT Christian	MOISSERON Franck
La Ferté Macé	1	M	- FOUCHER Roland	DUJARRIER Rémi
Flers	2	M M	- AUBIN Thierry - DUPERRON Jacques	GOASDOUE Yves AYAD Omar
Gacé	1	MME	- LARUE Hélène	DIF Stéphane
La Lande-Patry	1	M	- LAMY Michel	FOUREL Frédéric
Messei	1	M	- RETOUR Alain	VIARME-DUFOUR Brigitte
Mortagne-au-Perche	1	M	- AUVRAY Philippe	POIRIER Julien
Rai	1	M	- DESMONCHEAUX Didier	HAREL Romain
Saint-Georges-des-Groseillers	1	M	- LEROYER Remi	MME LESELLIER-GORHY Nathalie
Saint-Langis-lès-Mortagne	1	M	- SURCIN Bernard	RUSSEAU Jacques
Saint-Pierre-du-Regard	1	M	- MARIE Jean-Pierre	PELUET Aline
Saint-Sulpice-sur-Risle	1	M	- SELLIER Jean	GOALES Jean-Claude
Sées	1	M	- MAUSSIRE Jacques	LAMBERT Paméla

Selle-la-Forge	1	MME	- THIEULENT Sylvie	M TABOURET Franck
Tinchebray-Bocage	1	M	- RAULT Benoit	M CAILLY Dominique
Vimoutiers	1	M	- HAUTON Charles	BIGOT Michel

Le Président donne ensuite lecture du nom des délégués désignés par la Communauté Urbaine d'Alençon :

<b>REPRESENTANTS COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON</b>			
<b>Nom commune CUA</b>	<b>Civilité</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Alençon	M	- KAYA Armand	LIMANTON Alain
Cerisé	M	- COUSIN Patrick	WINTENBERBER Louis
Ménil-Erreux	M	- LARCHEVÊQUE Jérôme	LEROUX Jean-Patrick
Saint Nicolas des Bois	M	- LEMOINE Gérard	DEMARGE Joël
Saint Germain du Corbéis	M	- LURÇON Gérard	TAFFOREAU Dominique

Et déclare ces délégués du comité syndical installés dans leur fonction.

## **2. Élection du Président(e)**

Le Président sortant demande au doyen d'âge de l'Assemblée de bien vouloir présider le vote pour l'élection du président.

Le président (doyen d'âge), Jean LECLERC :

- Informe le comité qu'en sa qualité de doyen d'âge, conformément aux articles L5211-2, L.5211-9 alinéa 8 et L.2122-8 du Code Générale des collectivités Territoriales, il lui appartient d'exercer la présidence,
- Invite, tout d'abord les membres du comité à confirmer la nomination d'un secrétaire de séance, en la personne de Madame BRANCOURT Isabelle qu'il invite à bien vouloir le rejoindre,
- Procède à la constitution du bureau et invite Madame Valérie CHESNEL et Monsieur PIERRE Gérard, désignés assesseurs de bien vouloir le rejoindre également.
- Conformément aux articles L.5211-2, L.2122-4 aliéna 1, L2122-4-1, L2122-5 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, propose de procéder à l'élection du Président, à bulletin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un 3<sup>ème</sup> tour et l'élection aura lieu à la majorité relative.  
En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Au vu de ces indications et après avoir rappelé les gestes barrières mis en place pour le bon déroulement des élections, il demande aux candidats à cette élection de se faire connaître,

Une seule candidature est constatée, celle de Monsieur Philippe AUVRAY ;

Il invite les membres du Comité syndical à procéder, à bulletin secret dans les conditions définies ci-dessus, à l'élection du Président. Chaque conseiller voudra bien remettre, plié, son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne dédié à cet effet.

**Le dépouillement donne les résultats suivants :**

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants	94
Nombre de suffrage déclarés blancs ou nuls par le bureau (art L.65 et 66 du code électoral)	4
Nombre de suffrages exprimés	90
Majorité absolue	46

Monsieur AUVRAY Philippe ayant obtenu **90 suffrages**, soit la **MAJORITE absolue**, est proclamé **PRÉSIDENT** et est immédiatement installé.

Le président (doyen d'âge) lui cède donc la présidence en vertu de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **3. Détermination du nombre de vice-présidents**

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « [...] *Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérante, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.* [...] »

Ainsi, il est proposé de fixer à 7, le nombre de vice-présidents.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE**, pour la durée du mandat, la création de 7 postes de vice-présidents, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **4. Élection des Vice-Présidents**

Sous la présidence de Monsieur AUVRAY Philippe, le Comité syndical est invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que les Vice-Présidents sont élus à scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Il demande aux candidats à cette élection de se faire connaître et invite le comité à procéder à bulletin secret.

Une seule candidature est constatée, celle de Monsieur Charles HAUTON

#### **SUIVENT ENSUITE LES OPERATIONS DE DÉPOUILLEMENT :**

##### **1<sup>er</sup> vice-président :**

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants	94
Nombre de suffrage déclarés blancs ou nuls par le bureau (art L.65 et 66 du code électoral)	5
Nombre de suffrages exprimés	89
Majorité absolue	45

- M. HAUTON Charles ayant obtenu **89 suffrages**, soit la **MAJORITE absolue**, est proclamé **1<sup>er</sup> VICE-PRÉSIDENT** et est immédiatement installé.

##### **2<sup>ème</sup> vice-président :**

Une seule candidature est constatée, celle de Monsieur Philippe CHALLIER

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants	94
Nombre de suffrage déclarés blancs ou nuls par le bureau (art L.65 et 66 du code électoral)	7
Nombre de suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44

- M. CHALLIER Philippe ayant obtenu **87 suffrages**, soit la **MAJORITE absolue**, est proclamé **2<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT** et est immédiatement installé.

**3<sup>ème</sup> vice-président :**

Une seule candidature est constatée, celle de Monsieur Michel BELLENGER

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants	94
Nombre de suffrage déclarés blancs ou nuls par le bureau (art L.65 et 66 du code électoral)	3
Nombre de suffrages exprimés	91
Majorité absolue	46

- M. BELLENGER Michel ayant obtenu **91 suffrages**, soit la **MAJORITE absolue**, est proclamé **3<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT** et est immédiatement installé.

**4<sup>ème</sup> vice-présidente :**

Une seule candidature est constatée, celle de Madame Amale EL KHALEDI

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants	94
Nombre de suffrage déclarés blancs ou nuls par le bureau (art L.65 et 66 du code électoral)	11
Nombre de suffrages exprimés	83
Majorité absolue	42

- MME. EL KHALEDI Amale ayant obtenu **83 suffrages**, soit la **MAJORITE absolue**, est proclamé **4<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENTE** et est immédiatement installé.

**5<sup>ème</sup> vice-président :**

Une seule candidature est constatée, celle de Monsieur Jérôme LARCHEVÊQUE

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants	94
Nombre de suffrage déclarés blancs ou nuls par le bureau (art L.65 et 66 du code électoral)	9
Nombre de suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43

- M. LARCHEVÊQUE Jérôme ayant obtenu **85 suffrages**, soit la **MAJORITE absolue**, est proclamé **5<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT** et est immédiatement installé.

### 6<sup>ème</sup> vice-président :

Une seule candidature est constatée, celle de Monsieur Daniel BIGEON

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants	94
Nombre de suffrage déclarés blancs ou nuls par le bureau (art L.65 et 66 du code électoral	14
Nombre de suffrages exprimés	80
Majorité absolue	41

- M. BIGEON Daniel ayant obtenu **80 suffrages**, soit la **MAJORITE absolue**, est proclamé **6<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENT** et est immédiatement installé.

### 7<sup>ème</sup> vice-président :

Une seule candidature est constatée, celle de Monsieur Benoit RAULT

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants	94
Nombre de suffrage déclarés blancs ou nuls par le bureau (art L.65 et 66 du code électoral	21
Nombre de suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37

- M. RAULT Benoit ayant obtenu **73 suffrages**, soit la **MAJORITE absolue**, est proclamé **7<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT** et est immédiatement installé.

## **5. Délégations de compétences (vote)**

Après échanges de vues, le Comité syndical **DÉCIDE**, à l'unanimité, de déléguer les pouvoirs de prendre les décisions utiles et nécessaires suivantes :

### **1° De charger le Président :**

- Prendre toutes les décisions fréquentes et urgentes utiles au bon fonctionnement du syndicat ;
- Signer toutes les décisions arrêtées par le Bureau et principalement dans le cadre des attributions de subvention, les mises en paiements correspondantes et tous documents s'y affèrent ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la mesure où l'économie et l'objet des marchés ne sont pas remis en cause,
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618.-2 et ou à l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du C de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- Réaliser la passation des contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges,
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et expert,

- Régler les conséquences dommageables des incidents et accidents dans lesquels est impliqué le Syndicat ;
- Engager la saisine et la convocation de la Commission consultative des services publics locaux dans les conditions définies à l'article L.1413-1 du CGCT ;
- Introduire au nom du syndicat toute action en justice, y compris les constitutions de partie civile et assurer la défense du syndicat dans les actions intentées contre lui, et ce, devant les juridictions, qu'elles soient, en premier degré, en appel et en cassation, ainsi que de valider et signer les mémoires en défense ;
- Autoriser, au nom du Syndicat, l'adhésion aux associations utiles à son objet et le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;
- Conclure et signer toute convention n'ayant pas d'impact budgétaire majeur.
- Signer tous documents nécessaires à la bonne gestion et à l'administration du Te61 ainsi que tous documents approuvés budgétairement ;

**2° De charger le Bureau**, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- Définir le schéma d'instruction des dossiers de demandes de subvention pour l'effacement de réseaux électriques ;
- Répartir le programme d'effacement des réseaux électriques sur fonds propres du syndicat de l'Énergie de l'Orne (Te61), dans la limite des crédits votés et selon les critères d'attribution fixés par le Comité syndical ;
- Définir les propositions de répartition des dotations du FACÉ, du Conseil départemental de l'Orne et autres ;
- Définir les thèmes d'expertise du contrôle annuel de la concession dans la limite des crédits votés par le Comité syndical ;
- Attribuer les marchés publics de fournitures et de services compris entre dans la limite des crédits votés par le Comité syndical ;
- Attribuer les marchés publics de travaux compris dans la limite des crédits votés par le Comité syndical ;
- Approuver tout avenant relatif aux marchés en cours dans la mesure où l'économie et l'objet des marchés ne sont pas remis en cause.

## **6. Indemnités des élus.**

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, avec effet au 03 août 2020 :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-Présidents comme suit :
  - Président : 37,41 % de l'indice 1027 ;
  - Vice-Présidents : 17,90% de l'indice 1027.
- De prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal du Territoires d'Énergie Orne pour les exercices concernés par le présent mandat.

## **7. Attribution du marché DSP Gaz commune de Sainte-Scolasse-sur-Sarthe**

Le Territoire d'énergie Orne a lancé un marché public pour la distribution de gaz sur la commune de Sainte-Scolasse-sur-Sarthe le 13 décembre 2019. Cette démarche fait suite au transfert de la compétence gaz au Te61 et des projets d'aménagement sur cette même commune.

Après avoir analysé les deux candidatures reçues, les soumissionnaires ont été invités à déposer une offre de prix. Seule la société PRIMAGAZ a répondu. Son offre a été analysée par la commission sortante.

Après cet exposé le président propose d'attribuer la délégation de service publique à la société Primagaz. Il demande aux membres présents de bien vouloir délibérer sur cette affaire.

L'offre de PRIMAGAZ est acceptée à l'unanimité par les membres du comité syndical.

## **8. Attribution du marché DSP Gaz commune de Neuilly-le-Bisson**

Le Territoire d'énergie Orne a également lancé un marché DSP gaz le 13 décembre 2019 pour la commune de Neuilly le Bisson.

Après avoir analysé les deux candidatures reçues, les soumissionnaires ont été invités à déposer une offre de prix. Seule la société PRIMAGAZ a répondu. Son offre a été analysée par la commission sortante.

Après cet exposé le président propose d'attribuer la délégation de service publique à la société Primagaz. Il demande aux membres présents de bien vouloir délibérer sur cette affaire.

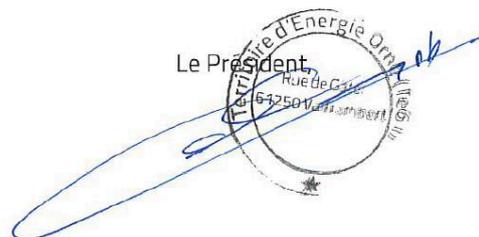
L'offre de PRIMAGAZ est acceptée à l'unanimité par les membres du comité syndical.

## **9. Affaires et questions diverses**

La séance est levée à 17 heures

Le Secrétaire de séance,



  
Le Président,  
Territoire d'Énergie Orne  
Rue de Gizeux  
61250 V. Arnouville  
03 57 00 00 00